



## APPLICATION FOR REGISTRATION OF AN APPROVED NWT MANUFACTURED PRODUCT

## DEMANDE D'INSCRIPTION D'UN PRODUIT APPROUVÉ FABRIQUÉ AUX TNO

### APPLICANT / DEMANDEUR

Business Name:

Nom de l'entreprise :

Address:

Adresse :

Physical Address (NT):

Adresse physique (aux TNO) :

Postal Code:

Code postal :

Contact Name:

Nom de la personne-ressource :

Phone:

Téléphone :

E-mail:

Courriel :

### PRODUCT INFORMATION (Required for each product) / INFORMATIONS SUR LE PRODUIT (requis pour chaque produit)

Name of Product:

Nom du produit :

### DOCUMENT REQUIREMENTS / DOCUMENTS REQUIS

- Proof of Business Incentive Policy (BIP) Registration.  
Preuve de l'inscription au registre de la Politique d'encouragement aux entreprises (PEE).
- Certification from Applicant's Accountant or Statutory Declaration showing compliance with section 6.1 of the NWT Manufactured Policy.  
Attestation du comptable du demandeur ou déclaration solennelle attestant de la conformité à l'article 6.1 de la Politique sur les produits fabriqués aux TNO.
- Specifications for the product or products named above.  
Spécifications du ou des produits mentionnés ci-dessus.
- Pricing for the product or products named above.  
Prix du ou des produits mentionnés ci-dessus.
- Comparative pricing for the same product or products named above from southern vendor.  
Prix comparatifs d'un fournisseur du Sud pour le ou les mêmes produits que celui ou ceux mentionnés ci-dessus.
- Copy of any applicable certification (i.e., CSA standard, etc).  
Copie de toute certification applicable (par exemple, norme de la CSA, etc.).

**ACKNOWLEDGEMENT**

I, the undersigned, acknowledge that:

- a) The information provided in this application is true and correct;
- b) The applicant business complies with and meets all conditions prescribed by law to conduct business in the NWT;
- c) I am authorized to bind, and act on behalf of, the applicant business;
- d) I agree to provide any other related information as may be required to confirm the eligibility of the product or products named above for registration under the *NWT Manufactured Products Policy*;
- e) The information contained in this application is subject to the *NWT Access to Information and Protection of Privacy (ATIPP) Act*. All information and records, including supporting documents, submitted to the Government of the NWT (GNWT) are in the custody and control of the GNWT and thus subject to the protection and disclosure provisions of the ATIPP Act;
- f) Should this application be approved, I consent to the following information being made available to the public: the name and community of the manufacturer of Approved NWT Manufactured Products, the application approval date, a listing of approved products with specifications and pricing for each product, and the publication of statistics in aggregate form; and
- g) I understand that a representative from the GNWT will conduct a site inspection for the purpose of determining eligibility.

The individual making this Acknowledgment is the individual that has been authorized to obligate the applicant business or to assume responsibility on behalf of the applicant business. Without this signature, the application will be considered incomplete and returned to the applicant business. The GNWT reserves the right to audit the information provided above.

Please contact your local Industry, Tourism and Investment Regional Office, for more information or to submit an application:

BUSINESS INCENTIVE POLICY MONITORING OFFICE (BIPMO)

Telephone: 867- 875-2590 OR 867-875-7857

Email: [BIP@gov.nt.ca](mailto:BIP@gov.nt.ca)

Industry, Tourism and Investment Regional Office

Government of the Northwest Territories

Inuvik: (867) 678- 8023 ext. 63664

Sahtú: (867) 587-7170

Dehcho: (867) 695-7500

North Slave: (867) 920-8967

South Slave: (867) 872-8046

Printed Name:

Nom en caractères d'imprimerie

**DÉCLARATION**

Je soussigné reconnais que :

- a) l'information fournie dans la présente demande est exacte et correcte;
- b) l'entreprise qui présente la demande remplit toutes les conditions prescrites par la loi pour exercer son activité aux TNO;
- c) je suis autorisé à engager la responsabilité de l'entreprise qui présente la demande et à agir en son nom;
- d) j'accepte de fournir toute autre information nécessaire pour confirmer l'admissibilité du ou des produits susmentionnés pour les inscrire au registre de la Politique sur les produits manufacturés aux TNO;
- e) les renseignements contenus dans cette demande sont soumis à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels* des TNO. Tous les renseignements et documents (y compris les pièces justificatives) fournis au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest sont sous la garde et le contrôle de l'autorité compétente et sont donc soumis aux dispositions de protection et de divulgation de cette loi;
- f) si cette demande est approuvée, je consens à ce que les informations suivantes soient rendues publiques : le nom et la collectivité du fabricant des produits approuvés fabriqués aux TNO, la date d'approbation de la demande, une liste des produits approuvés avec les spécifications et les prix de chaque produit, et la publication de statistiques sous forme agrégée;
- g) je comprends qu'un représentant du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest procédera à une inspection du site afin de déterminer l'admissibilité du ou des produits.

L'auteur de la présente déclaration est la personne autorisée à engager la responsabilité de l'entreprise qui présente la demande ou à assumer la responsabilité en son nom. Sans cette signature, la demande sera considérée comme incomplète et renvoyée à l'entreprise qui présente la demande. Le GTNO se réserve le droit de vérifier les informations fournies ci-dessus.

Veillez contacter votre bureau régional du ministère de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement pour obtenir de plus amples informations ou pour soumettre une demande :

BUREAU DE CONTRÔLE DE LA POLITIQUE D'ENCOURAGEMENT  
AUX ENTREPRISES

Téléphone : 867-875-2590 OU 867-875-7857

Courriel : [BIP@gov.nt.ca](mailto:BIP@gov.nt.ca)

Bureau régional du ministère de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Inuvik : 867-678-8023, poste 63664

Sahtú : 867-587-7170

Dehcho : 867-695-7500

Slave Nord : 867-920-8967

Slave Sud : 867-872-8046

Authorized Signature / Signature autorisée

Date (YY/MM/DD) / Date (AA-MM-JJ)

**Only signed and completed applications will be considered.  
Seules les demandes signées et dûment remplies seront prises en considération.**

## INSTRUCTIONS

### PRODUCT INFORMATION:

- Name of Product is the name of the product for which the applicant business seeks registration as an Approved NWT Manufactured Product.
- Products that are submitted for approval as Northern Manufactured products should not be of construction material for offsite projects and products should be those that the GNWT would procure.
- Products submitted for approval as Northern Manufactured Products should not be products that are design built or custom built.

### DOCUMENT REQUIREMENTS (Required for each product):

#### 1. NWT Value-Added Verification for the product

The application must include, for each product, a letter from a certified accountant or signed Statutory Declaration showing compliance with section 6.1 of Northwest Territories Manufactured Policy. A letter from any other designation is not accepted. The amount of value-added will be determined by considering the manufacturer's operation and the specific product for which the application is being made. In particular, the following cost information must be provided on a per unit basis, for each product:

- a) Variable and fixed costs for NWT inputs, including principle and interest payments for and amortization of facilities or equipment located in the NWT, utilities, NWT property taxes and similar costs; and
- b) Cost of product components that are themselves Approved NWT Manufactured Products.

The manufacturer is encouraged to discuss its specific situation with the Industry, Tourism and Investment Regional Office to determine what information is required.

#### 2. Specifications for the product

Must include technical drawings or shop drawings whichever is applicable preferably in AutoCAD with clear dimensions, datasheet and catalog with photos.

#### 3. Pricing for the product

- a. For inclusion in the Approved NWT Manufactured Products Registry, product prices must not exceed more than 20 percent greater than similar products if F.O.B. the site of manufacture or 25 percent greater than similar products if F.O.B. the destination for final delivery. This can be proved by providing a comparative pricing from the nearest southern vendor's quote;
- b. Pricing of the product if purchased by the GNWT; and
- c. Provide comparative pricing from other vendors for similar products to the product submitted for approval.

#### 4. Copy of any applicable certification

The application for each product should include relevant QAQC certification for the product from an accredited body such as Canadian Standards Association (CSA), Underwriter Laboratories of Canada (ULC), and Energy Star etc., as appropriate for the product.

## DIRECTIVES

### INFORMATIONS SUR LE PRODUIT :

- Le nom du produit est le nom du produit pour lequel l'entreprise présente la demande d'inscription au Registre des produits fabriqués aux TNO.
- Les produits qui font l'objet d'une demande d'approbation en tant que produits fabriqués dans le Nord ne doivent pas être des matériaux de construction destinés à des projets hors site et doivent être les produits que le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest achèterait.
- Les produits qui font l'objet d'une demande d'approbation en tant que produits fabriqués dans le Nord ne doivent pas être des produits conçus ou fabriqués sur mesure.

### DOCUMENTS REQUIS (pour chaque produit)

#### 1. Vérification de la valeur ajoutée ténosée du produit

La demande doit inclure, pour chaque produit, une lettre d'un comptable agréé ou une déclaration solennelle signée attestant de la conformité à l'article 6.1 de la Politique sur les produits manufacturés aux TNO. Seules les lettres signées par des membres de cet ordre professionnel sont acceptées. Le montant de la valeur ajoutée sera déterminé en tenant compte des activités du fabricant et du produit faisant l'objet de la demande. Les informations suivantes sur les coûts doivent notamment être fournies par unité, pour chaque produit :

- a) Les coûts variables et fixes des consommations intermédiaires aux TNO, y compris le montant des remboursements du capital et des intérêts pour les installations ou les équipements situés aux TNO et les frais d'amortissement connexes, le coût des services publics, le montant des impôts fonciers des TNO et les autres frais similaires;
- b) Le coût des composants du produit qui sont eux-mêmes des produits approuvés fabriqués aux TNO.

Le fabricant est encouragé à discuter de sa situation avec le bureau régional du ministère de l'Industrie, du Tourisme et de l'Investissement afin de déterminer quelles informations sont requises.

#### 2. Spécifications du produit

Notamment les dessins techniques ou les dessins d'atelier, selon le cas, de préférence en format AutoCAD, avec des dimensions claires, une fiche technique et un catalogue avec des photos.

#### 3. Prix du produit

- a. Pour qu'ils figurent au Registre des produits fabriqués aux TNO, les produits ne doivent pas afficher un prix de plus de 20 % supérieur à ceux de produits similaires lorsqu'ils sont récupérés au lieu de fabrication (FAB origine), ou de plus de 25 % lorsqu'ils sont livrés (FAB destination). Pour attester du respect de ce ratio, il est possible de présenter un devis du fournisseur du Sud le plus proche.
- b. Préciser le prix du produit s'il est acheté par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest.
- c. Fournir une comparaison des prix pratiqués par d'autres fournisseurs pour des produits semblables au produit faisant l'objet de la demande d'approbation.

#### 4. Copie de toute certification applicable

La demande pour chaque produit doit comprendre la certification applicable en matière d'assurance et de contrôle de la qualité délivrée par un organisme accrédité comme l'Association canadienne de normalisation (CSA), les Laboratoires des assureurs du Canada (ULC), Energy Star, etc., selon ce qui lui est applicable.